

1 mai 2023

Aménagement du Territoire

Ce que prévoit le SCOT Beaujolais pour les vingt prochaines années

(projet d'aménagement stratégique = PAS)



Le SCOT Beaujolais (Schéma de Coopération Territoriale) organise l'évolution du territoire pour les années 2020 à 2040. Urbanisme, constructions, transports, équipements, environnement, paysages...tout l'intéresse. Il fait partie de l'Inter-SCOT qui réfléchit à l'aménagement de tous les SCOT autour de Lyon.

Pourquoi une révision en 2020, alors que le SCOT actuel (2019-2030) était valable jusqu'en 2030 ?

« De 137 communes réparties en 13 intercommunalités en 2009, le territoire du SCOT Beaujolais est passé à 116 communes et 4 intercommunalités. Le SCOT doit s'adapter à ce nouveau découpage administratif qui implique une manière différente de faire l'aménagement sur le territoire ».

Mais aussi parce que les quantités prévues pour 2030 sont souvent déjà dépassées en 2020.

Les prévisions du SCOT en révision

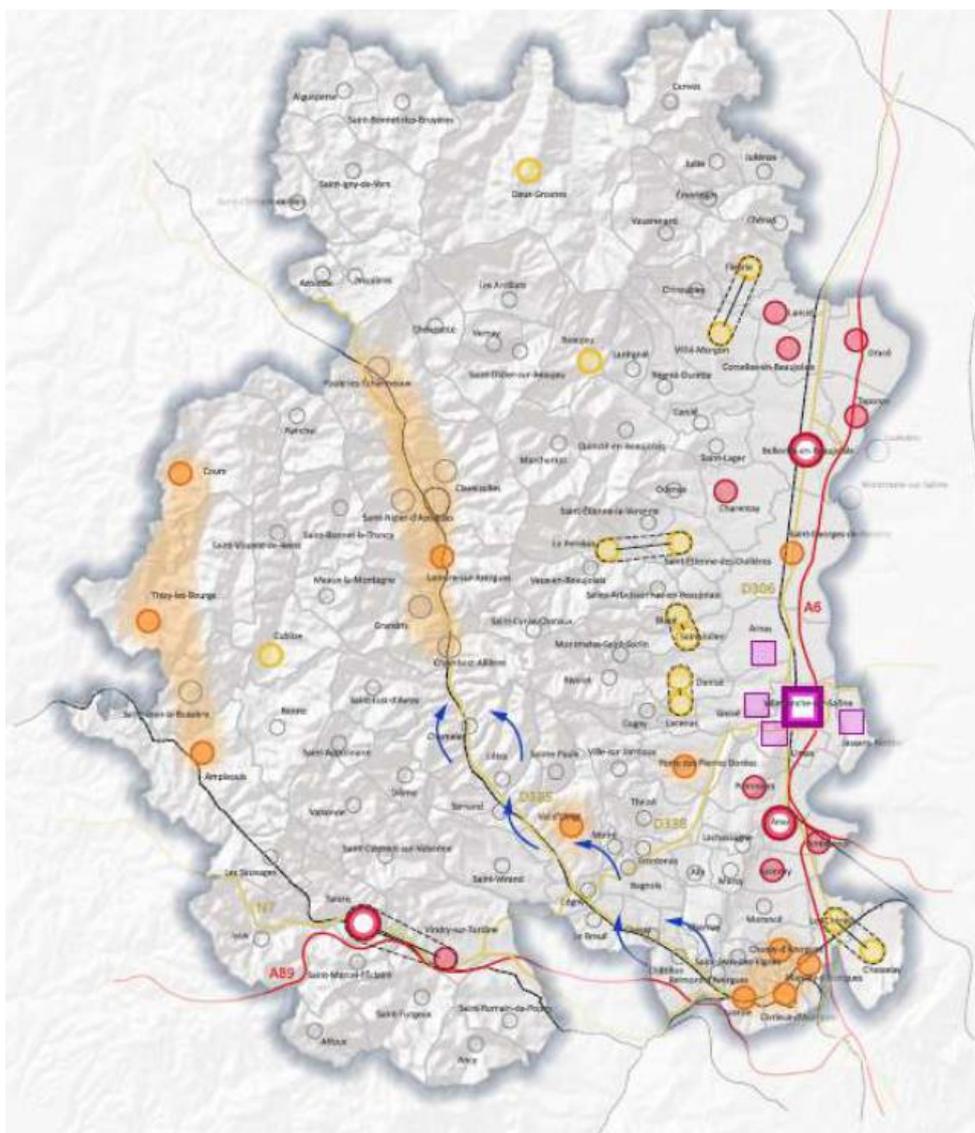
Il prévoit l'arrivée de **36 000 habitants supplémentaires entre 2020 et 2040**, soit par rapport à la population actuelle de 220 000 habitants, **une augmentation de 16 %**.

Les nouveaux habitants ne se répartiront pas de façon égale sur l'ensemble du territoire. Ils choisiront les communes les plus attractives pour eux, souvent par rapport à la distance de l'agglomération de Lyon. *Il y aura + 5 % à certains endroits et + 30 % à d'autres.*

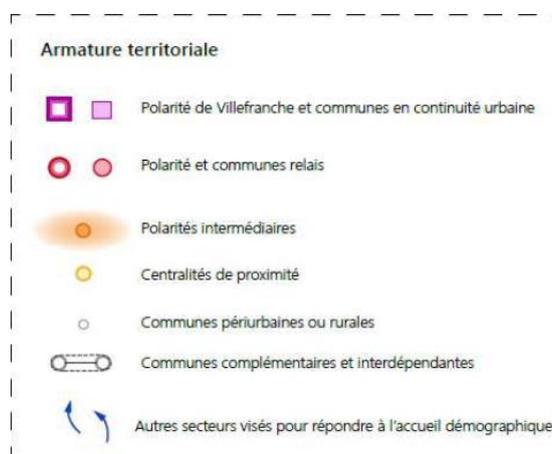
Le SCOT propose de répartir cette population selon un schéma comportant des « **polarités** » ou « **centralités** ». Les calculs ont été faits en référence aux dix années précédentes (2010 à 2020).

Pendant ces dix années précédentes et d'après les documents du dossier présenté en avril 2023 à l'exposition, les plus fortes augmentations de populations sont situées au sud du Beaujolais (Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées - CCBPD et Communauté d'agglomération Villefranche- Beaujolais Saône - CAVBS), proches de la métropole.

Comme en 2009, un souhait d'étalement vers le Nord et l'Ouest du Beaujolais est exprimé dans les nouveaux textes, pour augmenter la population de ces secteurs. Mais il sera sans doute difficile de le faire imposer là où il y en aurait besoin et interdire dans les zones très demandées.



Le projet d'ensemble et les polarités



Les villages seront sollicités

Ce contenu est nouveau par rapport au SCOT 2009-2019

« Il sera parfois nécessaire de reporter une part de l'urbanisation des secteurs les plus denses vers des centralités moins importantes, lesquelles devront d'ici-là avoir **anticipé ces reports et s'y être préparées** (mise à niveau des réseaux, renforcement des équipements, diversification des modèles de développement de l'offre résidentielle, etc.) » *CR Réunion du SCOT du 01/10/2019*

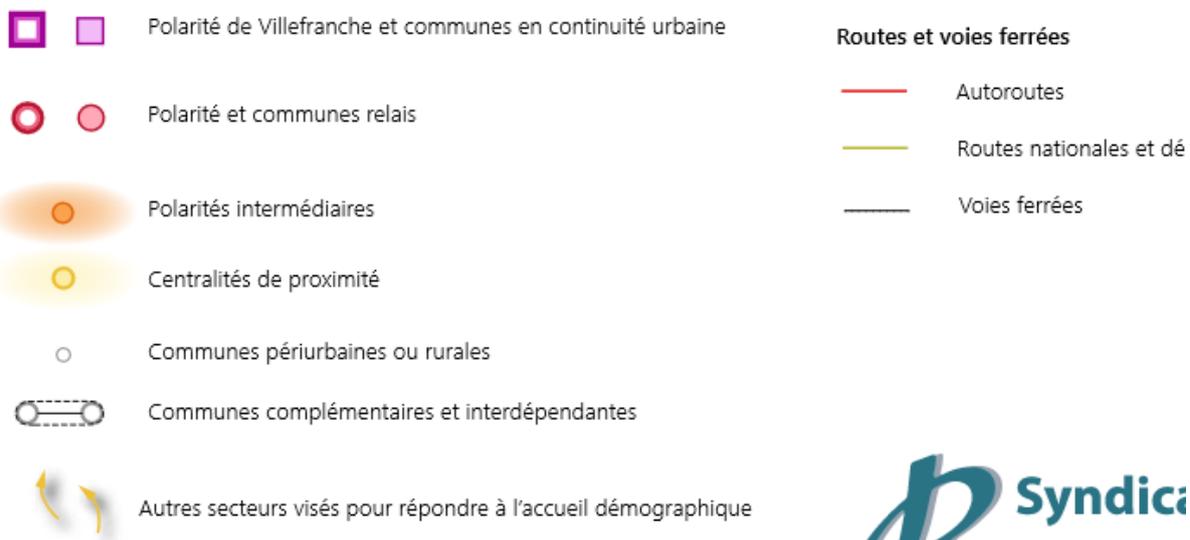
Les collectivités territoriales devront accompagner cette évolution par les investissements nécessaires à cet accueil (constructions, voiries...) et elles peuvent **prévoir dès maintenant de dimensionner leurs services en fonction de ces données.**

Pour un accueil de qualité = plus de population, donc plus de besoins

Quelles tailles de services et équipements prévoir ?



Armature territoriale



Pour les équipements et services, selon leur localisation, ces communes ont déjà leurs particularités. Certaines ont des services et équipements de pôles centraux (ex : chef-lieu de canton ; collèges et établissements d'enseignement ; commerces ; administrations ; gares ...).

Elles ont aussi des lacunes ou des équipements à moderniser ou améliorer pour faire face aux accroissements de population.